

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Euro PME

Part ZC: Code ISIN : FR0013076015

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

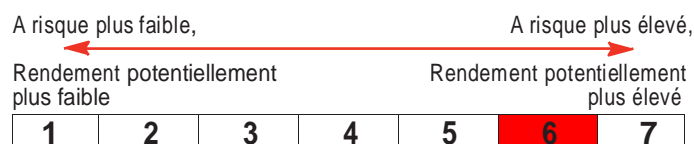
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions de pays de la zone euro », a pour objectif de bénéficier du dynamisme des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) sur l'horizon de placement recommandé.
- ▶ Indicateur de référence pour information :
 - ▶ MSCI EMU Small Cap Index (NR). Cet Indicateur, calculé dividendes nets réinvestis, est composé d'actions de petites capitalisations de la zone Euro.
 - ▶ L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- ▶ L'équipe de gestion adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active. La principale source de performance est la sélection de valeurs essentiellement basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et sur l'attractivité de leur valorisation.
- ▶ La sélection s'opère sur des valeurs de croissance, des sociétés innovantes, des leaders dans leur secteur d'activité et des sociétés saines et susceptibles de forte rentabilité à long terme, ainsi que des sociétés jugées comme présentant un profil d'amélioration de leur rentabilité.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA), au Plan d'Epargne en Actions - PME (PEA PME) et en tant qu'unité de compte globale de contrat d'assurance vie exonéré d'impôt sur le revenu (contrat DSK).
- ▶ Le FCP est investi et exposé à hauteur de 90% minimum en actions de sociétés de tous secteurs, ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC jusqu'à 10%). En outre ces titres sont émis par des sociétés définies comme PME et/ou ETI au sens de l'INSEE, répondant aux critères d'éligibilité du PEA-PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition du risque action et de couverture du risque de change.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité des marchés actions européens. Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM:
- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs...

La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

- ▶ Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles l'OPCVM valorise, initie, modifie ou liquide ses positions. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

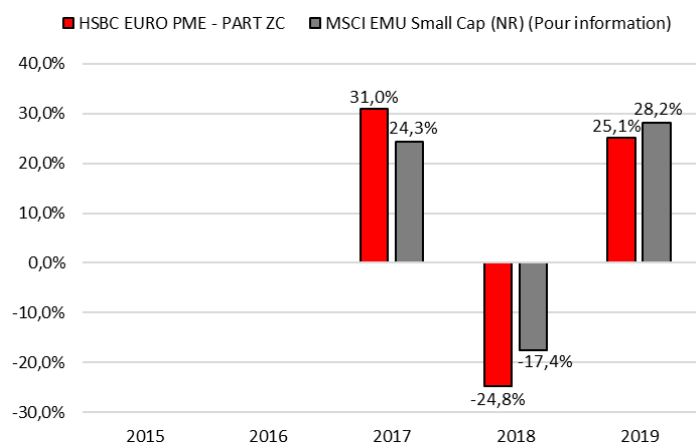
« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6 %
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.08%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 14 mars 2000.
- ▶ La part ZC a été créée le 31 décembre 2015. Elle est active depuis le 4 janvier 2016.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank.
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : La part ZC est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA), au Plan d'Épargne en Actions - PME (PEA PME) et en tant qu'unité de compte globale de contrat d'assurance vie exonéré d'impôt sur le revenu (contrat DSK). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr :
HSBC Euro PME, part AC (code ISIN : FR0000442329)
HSBC Euro PME, part AD (code ISIN : FR0000442337)
HSBC Euro PME, part IC (code ISIN : FR0012353415)
HSBC Euro PME, part RC (code ISIN : FR0012990349)
HSBC Euro PME, part BC (code ISIN : FR0013287067)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ».
(la définition est disponible dans le prospectus)
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr> ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 avril 2020.